

Françoise BOSSARD – Marc RAVIER
73590 CREST-VOLAND
Tél : 04.79.31.71.02
Fax: 04.79.31.74.00
Email : mfsf@wanadoo.fr

CREST-VOLAND COHENNOZ
ESPACE CRISTAL * VAL D'ARLY



APPARTEMENT 4 PERSONNES
« MANDALLAZ »

Mme et Mr

Tél locataire :

Durée de la location saisonnière

du 16h
au 10h

Prix par semaine _____ Euros soit un total de _____ Euros (prix
comprenant les charges et la taxe de séjour.

DESCRIPTIF

Généralités : 35m², parking, terrasse, chauffage au sol, aspiration intégrée, volets

Coin cuisine : évier un bac, lave vaisselle, plaque de cuisson gaz et élect., hotte, frigidaire, four et cafetière électriques, plan de travail, rangement

Coin séjour : table, chaises, meuble, télévision, un clic-clac 120x190, un lit d'une place

Chambre : un lit 140x190, chevet, lampe, armoire
Couchage : alèse, couverture, dessus de lit, 4 oreillers.

Salle d'eau : douche, pare douche, vasque, tablette, glace, meuble.

WC : indépendant

- Veuillez m'envoyer le présent contrat **rempli**, daté et signé, après avoir pris connaissance des conditions générales de réservation ci-jointes
 - . les arrhes de _____ Euros
 - . le solde sera réglé le dimanche de votre arrivée
- Le respect et l'entretien de la location seront toujours gage de bonne relation entre le locataire et le loueur.
- Une réduction de 10% vous est accordée sur le matériel de ski loué à notre magasin « MARC'O SPORT » ex ski Village pour la semaine
- Nos amis les animaux ne sont pas admis. Merci.

Le _____ 20
Le locataire , signature précédée de « lu et approuvé »

Passez un agréable séjour dans notre station

CONDITIONS GENERALES DE RESERVATION

CONDITIONS DE LOCATION

- Un inventaire des lieux sera fait en présence du propriétaire et du locataire, au début et à la fin du séjour.

- Le solde de la location sera versée le dimanche.

- Toute perte ou dégâts occasionnés par le vacancier fera l'objet d'une indemnisation

- Le locataire s'engage à rendre le meublé propre.

- Le nombre des locataires ne doit pas dépasser la capacité d'accueil indiqué sur le contrat.

- Le locataire doit assurer le caractère paisible de la location et en faire un usage conforme à la destination des lieux (ne pas faire de bruit, ne pas prendre de bains ou de douches après 22 heures, ne pas claquer les portes)

- En cas d'interruption anticipée du séjour par le locataire, il ne sera procédé à aucun remboursement, la totalité du séjour étant due au propriétaire

- Si le locataire retarde son arrivée, il doit en aviser le propriétaire et lui régler le solde de la location pour la date du début de la location initialement prévue.

- Dans le cas d'une location de dernière minute, le locataire devra payer la totalité de la location à la signature du contrat.

CONDITIONS D'ANNULATION

- Avant l'entrée en jouissance
 - . les arrhes restent acquises au propriétaire
 - . les arrhes ne sont restituées au locataire défaillant que si le meublé a pu être reloué pour la même période

- Si le locataire ne se manifeste pas dans les 24 heures qui suivent la date d'arrivée indiquée sur le présent contrat
 - . le présent contrat devient nul
 - . les arrhes restent acquises au propriétaire qui peut disposer des son meublé